

 **La communauté de communes Monts Rance et Rougier souhaite vous rappeler ses nouveaux horaires d'ouverture de déchetteries :**

CAMARES

Lundi : 7h45 à 12h00

Mercredi : 13h30 à 17h30

Vendredi : 13h30 à 17h30

Samedi : 8h00 à 12h00

Du 1^{er} Octobre au 31 Mai le
1^{er} Samedi du Mois

Du 1^{er} Juin au 30 Septembre
1^{er} et 3^{ème} Samedi du Mois

BELMONT

Lundi : 13h00 à 17h00

Jeudi : 7h45 à 12h00

Samedi : 9h00 à 12h00

SAINT SERNIN

Lundi : 7h45 à 12h00

Jeudi : 13h00 à 17h30

Samedi : 9h00 à 12h00

 **Désormais les particuliers peuvent déposer les Déchets Dangereux**
Spécifiques sur l'ensemble des déchetteries :

- les produits à base d'[hydrocarbures](#) ;
- les produits d'adhésion ([colles](#)), d'[étanchéité](#) et de réparation ;
- les produits de traitement et de revêtement des matériaux
- les produits de préparation de surface ;
- les produits d'entretien spéciaux et de protection ;
- les [produits chimiques](#) usuels dont notamment les [acides](#), les [bases](#), les [oxydants](#), les [alcools](#), l'[ammoniaque](#) ;
- les [solvants](#) et [diluants](#) ;
- les [biocides](#) et [pesticides ménagers](#) ;
- les produits de jardinage dont [pesticides](#) et [engrais](#) utilisés par les ménages ;
- les [colorants](#) et [teintures](#) pour textile ;
- les [encres](#), produits d'impression et [photographiques](#) ;
- les [générateurs d'aérosols](#), [cartouches de gaz](#).

🏠 Nouveau : La collecte des bouteilles de gaz est désormais possible dans les trois déchetteries.

🏠 Nouveau : La collecte de piles peut s'effectuer sur la déchetterie de Camarès.

🏠 Une benne est en place à la déchetterie de Belmont pour recueillir les Déchets d'Equipements et d'Ameublement pour une meilleure organisation nous vous demandons de bien vouloir déposer vos meubles sur ce site en attendant de couvrir l'ensemble du territoire.

- Meubles de cuisines
- Tables, chaises, fauteuils, canapés
- Literie
- Salons de Jardin
- Armoires

🏠 Rappel Important:

Si vous hésitez : mettez vos emballages dans la poubelle ordures ménagères ; car ce qui coute cher sont les erreurs de tri dans les bennes de recyclage.

Dans les ordures ménagères et les bacs de recyclage ne doivent pas se trouver des déchets encombrants : gravats, bois, placo plâtre... ainsi que des végétaux.

Les petits appareils électriques (Grille-pain, bouilloire, rasoirs électrique...) doivent être amenés en déchetterie.

🏠 Pour Information:

Etant donné la fusion des communautés de communes, il est possible de vous rendre dans les trois déchetteries depuis le 1^{er} Janvier 2017.

🏠 A titre Indicatif :

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de trier vos déchets afin de diminuer les frais de traitement qui coutent à nos collectivités et par conséquent qui pèsent sur vos porte-monnaie.

Le Service Environnement et Ordures Ménagères